



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 19609

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les risques pour la santé publique induits par les nouvelles technologies utilisant les micro-ondes. Les sources de rayonnements électromagnétiques se multiplient depuis ces trente dernières années. Les téléphones cellulaires (GSM) et les téléphones mobiles se sont particulièrement développés. Des études mondiales ont fait état des effets néfastes sur la santé humaine en raison de l'utilisation de ces appareils. Ces effets sont divers : altération des cellules nerveuses, influence sur l'immunité. Il a été constaté des troubles du sommeil bloquant notamment l'action naturelle de la mélatonine pour les habitants demeurant près d'émetteurs. Sans entrer dans les détails, les conclusions de ces rapports tirent la sonnette d'alarme sur les multiples conséquences. Un fait est à souligner : le rayonnement naturel vaut 0,000.000.000.5 microwatt/centimètre carré. Le seuil d'une exposition à des micro-ondes à partir duquel des effets néfastes ont été constatés sur le cerveau est à peine supérieur à 0,002 microwatt/centimètre carré. Or, un utilisateur d'un téléphone cellulaire, par exemple, est exposé à 2 000 microwatts/centimètre carré. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement, éventuellement en collaboration avec d'autres pays européens, pour, d'une part, approfondir les études menées jusqu'à ce jour et, d'autre part, informer des risques la population, en toute transparence et objectivité. Il est nécessaire également en ce domaine d'agir en vertu du principe de précaution et de faire prévaloir les raisons de santé publique sur les raisons exclusivement économiques.

Texte de la réponse

Les réseaux de téléphones mobiles se sont largement développés au cours des dernières années, mais leur existence n'est pas récente puisqu'elle date des années 70. La situation a évolué récemment avec le développement des réseaux numériques, mais nous ne disposons pas d'assez de recul pour identifier l'existence d'un risque lié à de telles installations. C'est pourquoi le Conseil supérieur d'hygiène publique de France a réalisé en 1996 une synthèse de l'ensemble des données scientifiques disponibles à ce sujet. Il ressort de cette étude que rien à l'heure actuelle ne permet de postuler l'existence d'un risque pour la population générale lié à ce type d'équipement, mais que l'état des connaissances ne permet pas non plus d'affirmer avec certitude l'absence de tout risque. S'il existe, celui-ci est vraisemblablement très faible. Une réponse définitive à cette question ne pourra probablement être apportée que dans plusieurs années. Certaines publications ont évoqué le risque d'augmentation de la fréquence de certaines pathologies, liées aux téléphones ou aux stations de base. Mais les études sur animaux, à partir desquelles l'existence d'effets identiques chez l'homme a été extrapolée, conduisent à des résultats contradictoires dépendant manifestement des conditions expérimentales. Le seul risque sanitaire lié à l'utilisation des téléphones portables, actuellement démontré, réside dans une importante augmentation du risque d'accident de la circulation lors d'une utilisation de ces appareils à l'occasion de la conduite automobile, en raison du détournement d'attention qu'ils entraînent. Le 30 septembre 1997, la commission de la sécurité des consommateurs, dans un avis sur les téléphones cellulaires, fondé sur l'étude de toutes les données disponibles, estime que les études épidémiologiques n'ont pas été en mesure de mettre en évidence un risque sanitaire lié à l'utilisation de téléphones portables. Un groupe de travail spécialisé du Conseil

supérieur d'hygiène publique de France évalue de manière continue l'état des connaissances scientifiques en ce domaine et devrait rendre fin 1999 un rapport plus particulièrement orienté vers l'étude de ce type de risques. Ce groupe de travail s'est également fixé comme objectif la réalisation de documents d'information pour le grand public. Au niveau français le programme de recherche Comobio visant à améliorer des connaissances sur les effets biologiques et sanitaires des radiotéléphones est en phase de démarrage. Au niveau international, une étude sur les effets sanitaires des radiotéléphones, impliquant les chercheurs de dix pays et pilotée par le Centre international de recherche sur le cancer, commencera en 1999.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19609

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5256

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 219